



RÉGIE INTERNE DE LA GARDERIE CHOCO-VANILLE



L'intégration d'un enfant dans un service de garde est un moment très important, autant pour l'enfant que pour ses parents. Il est donc essentiel que cette démarche se fasse dans un cadre harmonieux et enrichissant.

Conscient de toute la responsabilité qui lui incombe, la Garderie Choco-Vanille met tout en œuvre pour que nos familles reçoivent toute l'attention et les services requis. Nous sommes très attentifs aux besoins des enfants, de façon individuelle, et leur bien-être est notre objectif principal.

De plus, l'implication des parents dans la vie de leur enfant à la garderie, que ce soit par le biais du comité de parents ou de toute autre activité qui sera proposée, tout comme les relations entre les parents et le personnel, sont des valeurs essentielles au sein de notre équipe.

Un climat de confiance entre le parent et la garderie sera ressenti par votre enfant et lui permettra d'être heureux, dans un milieu ouvert, entouré de personnes compétentes, chaleureuses, soucieuses de son épanouissement et à l'écoute de ses besoins.

Enfin, en terme d'environnement, la garderie Choco-Vanille s'applique tous les jours à poser des gestes sains et propres, donc écologique, et ce, en évitant le gaspillage, en recyclant, en utilisant des produits bio, et en respectant ce qui nous entoure.

En résumé, nos services ont pour objectif d'assurer la santé, la sécurité, le développement et le bien-être des enfants. C'est dans cet esprit que la présente réglementation vous est communiquée. Les règles de Régie Interne se définissent comme étant l'ensemble des règles de fonctionnement que se fixe la Garderie Choco-Vanille.

Nous invitons tous les parents utilisateurs de la Garderie à lire ce document attentivement pour le bien-être commun des enfants, des parents, du personnel éducatif et administratif. La Directrice reste disponible pour répondre à toutes vos questions. Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous souhaitons une bonne lecture.

Cordialement,

Sandrine Laplanche-Reif

Garderie Choco-Vanille – 360 rue Argyll – Sherbrooke – J1J 3H6 (Québec)

Téléphone : 819-575-6461 – Cell : 819- 943-1646

Courriel : garderiechocovanille@videotron.ca – Web : www.garderiechocovanille.com

STATUT

- La **garderie Choco-Vanille** est une garderie privée non-subventionnée.
- Elle détient un permis du Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine du Québec de 40 places, pour des enfants de 18 mois et plus, ainsi qu'une autorisation d'opération délivrée par la ville de Sherbrooke.
 - Le ratio d'enfant par éducatrice est de :
 - 8 pour les enfants de 18 à 48 mois
 - 10 pour les enfants de 48 mois et +
- La **garderie Choco-Vanille** est régie par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que par le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.
- La **garderie Choco-Vanille** est administrée par Mme Sandrine Laplanche-Reif.
- La relation commerciale entre le parent (consommateur) et la **Garderie Choco-Vanille** (commerçant) est gérée via l'Entente de Service conclue entre les deux parties.
- *La garderie deviendra prochainement membre de l'Association des garderies privées du Québec. (A.G.P.Q.)*

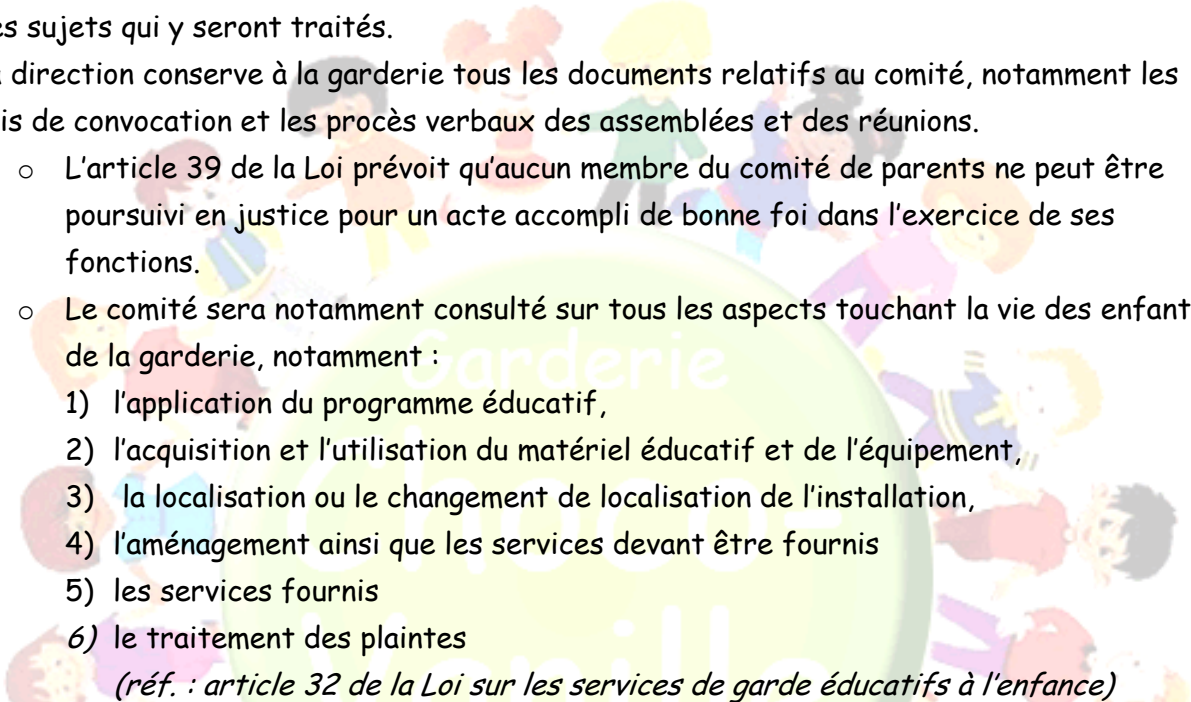
COMITÉ DE PARENTS

- Conformément à l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, il existe à la garderie un comité de parents composé de cinq personnes élues par et parmi les parents d'enfants qui sont reçus à la garderie pour qu'ils élisent leurs représentants à ce comité.
- Chaque année, avant le 15 Décembre, la direction de la garderie convoque à une assemblée, par écrit, tous les parents d'enfants qui sont reçus à la garderie pour qu'ils élisent leurs représentants à ce comité.
- La direction convoque des réunions du comité au moins quatre fois par année : elle peut convoquer plus de réunions si les membres du comité en font la demande. Elle donne un avis écrit d'au moins cinq jours à tous les membres du comité leur indiquant la date l'heure et le lieu de la prochaine réunion.
- S'il survient une vacance au comité, la direction convoque une réunion afin que les membres restants combrent le siège disponible en nommant un autre parent qui n'est ni employé ni propriétaire de la garderie.

Garderie Choco-Vanille – 360 rue Argyll – Sherbrooke – J1J 3H6 (Québec)

Téléphone : 819-575-6461 – Cell : 819- 943-1646

Courriel : garderiechocovanille@videotron.ca – Web : www.garderiechocovanille.com

- 
- Une fois élu, le comité choisit parmi ses membres un président ou une présidente qui dirige les réunions et un ou une secrétaire qui dresse les procès-verbaux. Aux réunions du comité, le quorum est de trois membres.
 - Avant chaque réunion du comité, la direction informe par écrit tous les parents des enfants qui sont reçus à la garderie de la date, de l'heure et du lieu de la réunion, ainsi que des sujets qui y seront traités.
 - La direction conserve à la garderie tous les documents relatifs au comité, notamment les avis de convocation et les procès verbaux des assemblées et des réunions.
 - L'article 39 de la Loi prévoit qu'aucun membre du comité de parents ne peut être poursuivi en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.
 - Le comité sera notamment consulté sur tous les aspects touchant la vie des enfants de la garderie, notamment :
 - 1) l'application du programme éducatif,
 - 2) l'acquisition et l'utilisation du matériel éducatif et de l'équipement,
 - 3) la localisation ou le changement de localisation de l'installation,
 - 4) l'aménagement ainsi que les services devant être fournis
 - 5) les services fournis
 - 6) le traitement des plaintes

(réf. : article 32 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance)

INSCRIPTION

Au moment de l'inscription, une copie des présents règlements de régie interne ainsi qu'une copie des règlements généraux sont fournies au parent qui doit s'engager à les respecter. Le parent doit remplir le formulaire d'inscription et l'entente de service.

LE CADRE DE VIE

AVEC ET AUTOUR DE L'ENFANT : un partenariat parent-éducatrice

C'est sous le signe de la confiance, du **respect mutuel**, de la coopération et de la communication que nous souhaitons voir se reposer notre collaboration face à la vie de votre (vos) enfant(s) à la garderie. Aussi, soyez très à l'aise de nous faire part de vos questions ou de vos commentaires concernant ses besoins, son développement ou tout autre sujet. Nous sommes disponibles tant pour vous que pour votre enfant.

Nous utilisons des outils d'informations quotidiennes pour les parents. Le menu quotidien sera affiché, ainsi que la programmation des activités à venir et un résumé des activités du jour.

Cahier de communication : vous y trouverez diverses informations, dont principalement un sommaire de la journée de votre enfant. Il est important pour - votre enfant, - pour vous et - pour nous, que vous le lisiez idéalement tous les jours, et au minimum une fois par semaine (les fins de semaine, vous pourrez l'apporter à la maison pour consultation. Merci de ne pas oublier de nous le rapporter). Vous y trouverez des messages ou des petites notes importantes.

De plus, une rencontre individuelle annuelle sera prévue avec vous pour discuter du développement de votre enfant.

Nous avons la chance de pouvoir communiquer verbalement sur une base régulière. Toutefois, il est souvent préférable de parler des comportements à améliorer de votre enfant en leur absence pour éviter d'accorder trop d'importance à leur attitude, surtout si celle-ci est une façon d'attirer l'attention de l'adulte. Ainsi, il serait alors préférable d'utiliser le carnet de communication ou bien le téléphone pour échanger des informations sur des sujets plus délicats.

Garderie Choco-Vanille – 360 rue Argyll – Sherbrooke – J1J 3H6 (Québec)

Téléphone : 819-575-6461 – Cell : 819- 943-1646

Courriel : garderiechocovanille@videotron.ca – Web : www.garderiechocovanille.com

ACCUEIL ET DÉPART

À l'accueil, il est important que le parent prenne le temps de déshabiller son enfant, de ranger ses vêtements et de se présenter à l'éducatrice. Il pourra en profiter pour échanger quelques mots avec cette dernière (comment a été sa nuit, a-t-il(elle) bien déjeuner, ...). La transition n'en sera que plus harmonieuse entre la famille et le service de garde. Il en est de même pour les départs.

NB : Les parents pourront bien entendu, s'ils le souhaitent, assister leurs enfants pour faciliter leur intégration.

Pour toute absence ou tout retard

Il serait important d'aviser la direction par - téléphone, par courriel ou versus le formulaire en ligne au www.garderiechocovanille.com - le plus rapidement possible (avant 9h de préférence) pour ne pas nuire au déroulement des activités prévues de la journée : sortie au parc, activité de groupe,...

IMPORTANT

Si une autre personne que le parent autorisé doit venir chercher un enfant, le parent doit en informer la direction car elle ne laissera pas cet enfant partir sans en avoir eu l'autorisation.

En présence des parents, l'enfant qui fréquente le service de garde, ses frères et/ou ses sœurs sont sous la responsabilité parentale.

Garderie Choco-Vanille – 360 rue Argyll – Sherbrooke – J1J 3H6 (Québec)

Téléphone : 819-575-6461 – Cell : 819- 943-1646

Courriel : garderiechocovanille@videotron.ca – Web : www.garderiechocovanille.com

ACTIVITÉS

HYGIÈNE ET SOMMEIL

- Les activités d'hygiène (*lavage des mains, brossage des dents*) se font en groupe d'âge restreint et sont supervisées par l'éducatrice.
- L'intimité de chaque enfant sera respectée et de fait, le passage aux toilettes se fera de manière individuelle et discrète

APPRENTISSAGE DE LA PROPRETÉ

Pour faciliter l'étape de la propreté, les culottes d'entraînement (Pull-up) seraient très appropriées. Nous commençons généralement cette étape vers l'âge de 2 ans / 2 $\frac{1}{2}$ ans (ou avant, si l'enfant y est prêt). Nous pourrions alors échanger ensemble sur ce qui nous semble approprié de faire (ou de ne pas faire) pour faciliter cette transition vers l'autonomie. Il est primordial pour cette étape importante, que les parents et l'éducatrice travaillent dans le même sens. C'est d'abord le rôle du parent d'amener son enfant à la propreté, le service de garde étant une continuité et une ressource pour ce dernier.

- L'activité relaxation se fait en groupe d'âge, supervisée par une éducatrice.
Si l'enfant a un objet de réconfort ou de transition : doudou, toutou, suce ou autres, S .V.P. prière de l'apporter au service de garde
**** La garderie Choco-Vanille met à disposition de chaque enfant une petite couverture de type polaire. Cette couverture pourra être apportée a la maison pour un lavage hebdomadaire (par défaut, elle sera bien entendu lavée par nos soins). Il sera alors très important de ne pas oublier de nous la restituer dès le retour de l'enfant au service de garde.**

ACTIVITÉS RÉGULIÈRE DE GROUPE

De septembre à la fin mai, le service de garde fonctionne par thèmes aux deux semaines. Des objectifs généraux et spécifiques sont établis pour chaque groupe d'âge d'enfant. Pour la période estivale (juin, juillet et août), des journées animées d'été seront organisées.

Garderie Choco-Vanille – 360 rue Argyll – Sherbrooke – J1J 3H6 (Québec)

Téléphone : 819-575-6461 – Cell : 819- 943-1646

Courriel : garderiechocovanille@videotron.ca – Web : www.garderiechocovanille.com

ACTIVITÉS SPÉCIALES

Des sorties (visites) s'effectueront par groupe d'âge, en nombre variable, tout en respectant le ratio d'1 éducatrice pour 4 ou 5 enfants (selon leur âge). Ces activités spéciales sont aux frais des parents, et seront soumises à leur approbation préalable.

Les parents peuvent accompagner les enfants pour des sorties. Une feuille réponse avec la signature des parents est obligatoire pour chacune d'entre elles.

Le service de garde sera offert à la garderie pour les enfants qui ne participent pas à l'activité.

ALIMENTATION :

La garderie Choco-Vanille s'engage à fournir de la nourriture saine, équilibrée et variée. Deux collations et un repas conformes aux recommandations du Guide alimentaire canadien sont offerts aux enfants durant la journée. La collation du matin est servie vers 9 :00 et celle de l'après-midi vers 15 : 00. Le repas est servi vers 11 :30.

Le menu hebdomadaire sera affiché à l'entrée ainsi que sur le site de la garderie. Le menu se répète aux (6) six semaines.

Si votre enfant est astreint à une diète spéciale prescrite par un membre du Collège des médecins du Québec, veuillez nous en aviser pour que nous puissions prendre les dispositions nécessaires. (ref. : article 33 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance)

Le lait utilisé est le 2% .

En tant que service de garde, nous ne sommes pas autorisés à offrir à votre enfant de nouveaux aliments afin de limiter les risques d'allergies. Veuillez donc nous aviser si vous détectez dans notre menu un aliment auquel il n'a pas encore goûté.

Garderie Choco-Vanille – 360 rue Argyll – Sherbrooke – J1J 3H6 (Québec)

Téléphone : 819-575-6461 – Cell : 819- 943-1646

Courriel : garderiechocovanille@videotron.ca – Web : www.garderiechocovanille.com

IMPORTANT

A l'exception des enfants à besoins particuliers, pour les mêmes raisons de risques d'allergies énumérés ci-dessus, il est demandé aux parents de n'apporter aucun aliment de la maison.

Aucun déjeuner ni souper ne seront servis à la garderie.

EFFETS PERSONNELS :

Peu importe l'âge de votre enfant, il y a certains articles que nous vous demandons d'apporter dès son premier jour de garde :

- Des souliers ou pantoufles (identifiés) avec antidérapant dont l'usage est **réservé pour l'intérieur seulement** et qui resteront à la garderie dans la mesure du possible.
- Des vêtements et sous-vêtements de rechange (*dans un sac*), marqués à leur nom. Selon la température, le parent doit apporter tous les jours les vêtements nécessaires pour que les enfants puissent JOUER dehors et se changer au besoin (*article 22.1 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*).
- 1 brosse à dents adaptée à son âge, dans un étui individuel identifié & du dentifrice (*12mois et +*)
- Tablier (*ou vieille chemise à papa*)
- Des couches en quantité suffisante - 1.00\$ par couche fournie par la garderie sera facturé aux parents -
 - ❖ *les couches lavables seront acceptées sous certaines conditions. (conditions à venir...)*
- Formule de lait prête à servir (aucun biberon en verre SVP)
- Serviettes humides

Garderie Choco-Vanille – 360 rue Argyll – Sherbrooke – J1J 3H6 (Québec)

Téléphone : 819-575-6461 – Cell : 819- 943-1646

Courriel : garderiechocovanille@videotron.ca – Web : www.garderiechocovanille.com

- Crème à base d'oxyde de zinc
- Crème solaire (l'été)
- Acétaminophène (Tempra ou autres marques maison), identifié au nom de l'enfant
- 2 boîtes de mouchoirs par enfants

Chaque item que vous apportez au service de garde doit être **identifié** au prénom et nom de votre enfant afin d'éviter les erreurs et les pertes. La garderie ne se tient pas responsable des articles qui pourraient s'égarer.

Chaque enfant a un casier identifié à son nom : les vêtements de rechange et autres articles nécessaires à l'enfant pourront y être laissés, **MAIS AUCUN MÉDICAMENT**

LES JOUETS PROVENANT DU DOMICILE DE L'ENFANT NE SONT PAS PERMIS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ.

À l'occasion, lors de certaines activités, il vous sera demandé d'en apporter un (dans le cadre de l'apprentissage du partage par exemple). Nous vous en aviserons alors.

SÉCURITÉ DES ENFANTS

Il est fortement recommandé que les enfants s'abstiennent de porter des bijoux et des petites pinces à cheveux étant donné les dangers d'étouffement qu'ils représentent (*principalement pour les plus jeunes*). La garderie n'est pas responsable des objets perdus ou brisés.

SI VOTRE ENFANT EST MALADE

L'enfant, qui a une maladie contagieuse ou infectieuse, de la diarrhée, de la fièvre, des vomissements ou autres, ne devrait pas se présenter au service de garde afin de protéger la santé des autres enfants. En cas de symptômes ou de signes de maladie, le parent devra venir chercher son enfant sur demande. Nous nous réservons le droit de refuser tout enfant qui arrive malade au service de garde et d'exclure l'enfant malade (*conformément*

Garderie Choco-Vanille – 360 rue Argyll – Sherbrooke – J1J 3H6 (Québec)

Téléphone : 819-575-6461 – Cell : 819- 943-1646

Courriel : garderiechocovanille@videotron.ca – Web : www.garderiechocovanille.com

aux critères d'exclusion ou si l'état de santé de l'enfant ne lui permet pas de suivre les activités normales du service de garde).

Voici les « Critères d'exclusion » tels que définis par le Ministère de l'Emploi, Solidarité sociale et Famille et le CLSC .

- Température rectale égale ou supérieure à 38°C
- Température buccale égale ou supérieure à 38°C
- Température axillaire égale ou supérieure à 37.5°C
Si la température demeure élevée une heure après l'administration de l'acétaminophène vous serez contacté pour venir chercher votre enfant.
- Maladies contagieuses selon les recommandations du CLSC (voir annexe ci-jointe)
- Diarrhée et vomissements

Il serait important de prévenir l'éducatrice de tout événement pouvant porter à conséquence dans la journée de l'enfant. Par exemple : fièvre à la maison, chute, changement émotif (mortalité d'un proche, séparation), fatigue, etc.

MÉDICAMENTS

En conformité avec l'article 116 des règlements sur les services éducatifs à l'enfance, «Le prestataire de services de garde doit s'assurer qu'aucun médicament n'est administré à un enfant sans l'autorisation écrite du parent et d'un membre du Collège des médecins du Québec.

Dans le cas d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament font foi de l'autorisation du médecin. Nonobstant le premier alinéa, de l'acétaminophène peut être administré et de l'insectifuge être appliqué à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu'ils le soient conformément au protocole. Des gouttes nasales salines et solutions orales d'hydratation peuvent être administrées et de la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, de la lotion calamine et de la crème solaire peuvent être appliquées à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu'elles le soient avec l'autorisation écrite du parent.

En conformité avec l'article 18 - Seule la personne désignée à cette fin, par écrit, par le prestataire de services de garde, la personne qui la remplace en cas d'urgence ou la remplaçante occasionnelle peut administrer un médicament à un enfant.

Garderie Choco-Vanille – 360 rue Argyll – Sherbrooke – J1J 3H6 (Québec)

Téléphone : 819-575-6461 – Cell : 819- 943-1646

Courriel : garderiechocovanille@videotron.ca – Web : www.garderiechocovanille.com

Sauf pour l'acétaminophène, les solutions orales d'hydratation, l'insectifuge, la lotion calamine, la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc et la crème solaire, le prestataire de services de garde doit s'assurer que seul un médicament fourni par le parent puisse être administré à un enfant.

L'étiquette du contenant de ce médicament doit indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement.

S.V.P. PRÉVOIR UN CONTENANT POUR LA MAISON ET UN POUR LA GARDERIE

Les médicaments doivent être remis à l'éducatrice à l'arrivée le matin car ils doivent être tenus à l'écart des enfants. Aucun médicament ou crème quelconque ne devra rester dans les sacs des enfants.



MESURES PRISES EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident mineur, l'éducatrice ou sa remplaçante, peut donner les premiers soins à l'enfant. Si votre enfant doit voir un médecin, vous serez alors contacté.

Dans le cas d'un accident majeur, l'enfant sera alors immédiatement conduit à l'hôpital en ambulance aux frais des parents. Il sera accompagné par l'éducatrice jusqu'à l'arrivée d'un de ses parents. Les autres enfants seront alors sous la responsabilité d'une personne dites d'urgence ou d'un policier.

Si un incident ou une urgence (feu, dégât d'eau) oblige l'éducatrice à quitter les lieux du service de garde avec les enfants, nous nous rendrons dans le parc du pavillon de gériatrie situé en face de la garderie. Les parents seront avisés immédiatement de la situation et ils devront venir chercher leurs enfants le plus rapidement possible.

Garderie Choco-Vanille – 360 rue Argyll – Sherbrooke – J1J 3H6 (Québec)

Téléphone : 819-575-6461 – Cell : 819- 943-1646

Courriel : garderiechocovanille@videotron.ca – Web : www.garderiechocovanille.com

VACANCES DE L'ENFANT, DÉPART DU SERVICE DE GARDE

Au printemps (*mars/avril*), tous les parents seront sondés afin de connaître les périodes de vacances estivales prévues par chacun. Ceci aura pour but de prévoir et planifier les congés annuels des éducatrices, selon le ratio d'enfants dans leur groupe, et ainsi garantir le service de garde.

INTERDICTION DE FUMER

Pour des raisons évidente de sécurité et de santé, il est **strictement interdit de fumer** à l'intérieur et à l'extérieur du service de garde. Le service de garde est assujéti à la loi anti-tabac qui dit : "Il est interdit de fumer dans tous les lieux suivants: .../... une garderie au sens de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1), aux heures où ces établissements reçoivent, respectivement, des élèves ou des enfants. Il est interdit de fumer à l'extérieur des lieux visés, dans un rayon de **neuf mètres** de toute porte communiquant avec l'un de ces lieux.

REÇU D'IMPÔT

Un reçu pour fins d'impôts vous sera remis en janvier / février de chaque année ou en fin de contrat, si l'enfant devait quitter le service de garde entre temps.

RÉSILIATION DE CONTRAT

Le service de garde se réserve le droit de mettre fin au contrat si....

- Le lien de confiance entre l'éducatrice ou la direction et le parent est brisé
- L'enfant représente un danger pour les autres enfants
- Les heures ouvrables ne sont pas respectées
- Le parent accuse un retard dans le paiement des frais de garde
- L'un des aspects du contrat n'est pas respecté
- Le parent a des gestes violents, une attitude ou des paroles irrespectueuses, que ce soit envers tout employé, enfants ou parents fréquentant le service de garde.

Garderie Choco-Vanille – 360 rue Argyll – Sherbrooke – J1J 3H6 (Québec)

Téléphone : 819-575-6461 – Cell : 819- 943-1646

Courriel : garderiechocovanille@videotron.ca – Web : www.garderiechocovanille.com

L'expulsion sera envisagée et pourra être appliquée après 2 avis écrits et envoyés aux parents.

RETARD DE PAIEMENT

Après une semaine de retard dans le paiement, un avis sera émis par courrier recommandé au parent. Si ce dernier ne répond pas à l'avis, il se verra refuser l'accès au service de garde pour son enfant jusqu'à ce que les frais en retard soient payés. Dans cette situation, le service de garde ne sera à nouveau offert **QUE** si le parent paie la semaine d'avance.

Vous pouvez résilier le contrat de service qui nous lie en tout temps. Vous n'avez alors qu'à suivre la procédure mentionnée dans notre entente de service. À partir du moment où vous recherchez un autre service de garde, que ce soit parce que vous déménagez, que vous êtes sur la liste d'attente d'une installation ou toute autre raison, nous vous serions grés de nous en avvertir le plus tôt possible.

En tant qu'éducatrice et directrice de la Garderie Choco-Vanille, j'ai à cœur le bien-être de votre enfant. Il est donc de mon devoir de lui offrir un milieu sain où il saura s'amuser tout en apprenant de nouvelles choses. Étant votre partenaire dans l'éducation de votre enfant, aidez nous à y parvenir. Travaillons ensemble pour lui offrir ce qu'il y a de mieux.

En foi de quoi, j'ai pris connaissance de la régie interne de la garderie Choco-Vanille et je m'engage à la respecter :

Sherbrooke, le : _____

Signature du parent :

Garderie Choco-Vanille – 360 rue Argyll – Sherbrooke – J1J 3H6 (Québec)

Téléphone : 819-575-6461 – Cell : 819- 943-1646

Courriel : garderiechocovanille@videotron.ca – Web : www.garderiechocovanille.com